

# CHAPITRE XXIX.—ADMINISTRATIONS DIVERSES

## SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
<b>SECTION 1. TERRES DOMANIALES.</b> . . . . .	1206	<b>SECTION 3. SecrÉTARIAT D'ÉTAT.</b> . . . . .	1215
Sous-section 1. Terres publiques fédérales. . . . .	1207	Sous-section 1. Constitution fédérale des compagnies. . . . .	1216
Sous-section 2. Terres publiques provinciales. . . . .	1211	Sous-section 2. Citoyenneté. . . . .	1217
<b>SECTION 2. LES INDIENS ET LES ESQUIMAUX DU CANADA.</b> . . . . .	1211	<b>SECTION 4. SERVICE CIVIL DU CANADA.</b> . . . . .	1218
Sous-section 1. Les Indiens du Canada. . . . .	1211	<b>SECTION 5. CONTRÔLE DES PARIÉS DE COURSES.</b> . . . . .	1227
Sous-section 2. Les Esquimaux du Canada. . . . .	1214		

NOTA.—On trouvera face à la page 1 du présent volume l'interprétation des signes conventionnels employés dans les tableaux.

## Section 1.—Terres domaniales

Au tableau 1, qui classe sommairement les terres du Canada, les articles 2, 3 et 4, sauf pour Terre-Neuve, viennent de sources fédérales et les articles 1, 5 et 6, de sources provinciales.

### 1.—Terres du Canada classées selon le mode de possession, circa 1949

NOTA.—La superficie des terres du Canada, classée selon les ressources de surface, figure aux pp. 17-18.

Mode de possession	Terre-Neuve	Île du Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés
1. Aliénées de la Couronne ou en voie d'aliénation. . . . .	6,668 <sup>1</sup>	2,173	16,684	16,687	43,507	40,806
2. Terres fédérales à l'exclusion des parcs nationaux et des réserves indiennes <sup>2</sup> . . . . .	2	—	13	38	56 <sup>3</sup>	161
3. Parcs nationaux <sup>2</sup> . . . . .	—	7	391	80	4	12
4. Réserves indiennes. . . . .	...	4	30	59	280	2,080
5. Terres provinciales, y compris terres cédées à bail et réserves forestières mais non les parcs provinciaux. . . . .	30,301	—	3,625	10,609	469,364	315,213
6. Parcs provinciaux. . . . .	42	—	—	—	10,653	5,210
<b>Totaux, superficie en terre. . . . .</b>	<b>37,013<sup>4</sup></b>	<b>2,184</b>	<b>20,743</b>	<b>27,473</b>	<b>523,860</b>	<b>363,282</b>
	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et T. du N.-O.	Canada
	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés	milles carrés
1. Aliénées de la Couronne ou en voie d'aliénation. . . . .	44,192	104,407	77,975	19,019	63	371,981 <sup>1</sup>
2. Terres fédérales à l'exclusion des parcs nationaux et des réserves indiennes. . . . .	3	47	101	161	1,455,087 <sup>6</sup>	1,455,670
3. Parcs nationaux. . . . .	1,148	1,496	20,718 <sup>7</sup>	1,671	3,625 <sup>8</sup>	29,147
4. Réserves indiennes. . . . .	821	1,879	2,275	1,273	9	8,710
5. Terres provinciales, y compris terres cédées à bail et réserves forestières mais non les parcs provinciaux. . . . .	173,559	128,461	147,717	323,084	—	1,601,933
6. Parcs provinciaux. . . . .	—	1,685 <sup>9</sup>	14	14,071	—	31,675
<b>Totaux, superficie en terre. . . . .</b>	<b>219,723</b>	<b>237,975</b>	<b>248,800</b>	<b>359,279</b>	<b>1,458,784</b>	<b>3,499,216<sup>5</sup></b>

<sup>1</sup> Non compris 3 milles carrés au Labrador. <sup>2</sup> La somme des chiffres de chacune des provinces ne correspond pas au total du Canada à cause de fractions de mille carré. <sup>3</sup> Comprend le Parc de la Gatineau (25 milles carrés) et le Parc des Champs de Bataille de Québec (0.36 mille carré), qui relèvent du gouvernement fédéral sans être strictement des "parcs nationaux". <sup>4</sup> Moins d'un mille carré. <sup>5</sup> Ne comprend pas la côte du Labrador. <sup>6</sup> Comprend 952,849 milles carrés constitués, par décret du conseil, en réserves de gibier où seuls les Indiens et les Esquimaux peuvent chasser, en sanctuaires de gibier où la chasse et le piégeage sont interdits et en réserves de pâturage pour les rennes, lesquels cependant ne sont pas considérés comme parcs nationaux. <sup>7</sup> Y compris le parc du Bison des Bois (13,675 milles carrés) qui, bien que constitué en réserve par le gouvernement fédéral, n'est pas administré comme parc national. <sup>8</sup> La partie du parc du Bison des Bois située dans les Territoires du Nord-Ouest. <sup>9</sup> Comprend 1,392 milles carrés de terres non arpentées—régions des parcs provinciaux.